

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3812

Affectation du résultat 2017

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3812 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017, issus du compte administratif pour le budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

a) **Rappel des principes** :

1. L'arrêté des comptes 2017 permet de déterminer :

- Le résultat 2017 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2016 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- Le solde d'exécution 2017 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2017, majorées du déficit d'investissement 2016 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2017, éventuellement, majorées de la quote-part de l'excédent 2016 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068) et de l'excédent d'investissement de 2016 (chapitre 001).

Il fait apparaître un besoin de financement pour le budget principal et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et un excédent de financement pour les budgets annexes du Théâtre des Célestins et de l'Orchestre National de Lyon.

- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2018.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2017 de la section d'investissement.

Les nomenclatures M14 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2017 en fonctionnement, s'il en existe ;
- de ré-allouer en 2018, des crédits annulés en 2017 ;

- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2018 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

b) **Affectation du résultat** :

A. **Budget Principal** :

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses (a)	616 238 996,30 €
Recettes (b)	669 412 795,61 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	53 173 799,31 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2017 (e=c+d)	53 173 799,31 €

<u>Investissement</u> :		
Recettes	Recettes N (a)	135 587 241,26 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	52 814 914,93 €
	Recettes totales (c=a+b)	188 402 156,19 €
Dépenses	Dépenses N (d)	172 668 347,73 €
	Déficit N-1 investissement (e)	59 689 446,88 €
	Dépenses totales (f=d+e)	232 357 794,61 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-43 955 638,42 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	15 754 183,57 €
	Solde (h)	-15 754 183,57 €
Besoin de financement de l'investissement 2017 (i=g+h)		-59 709 821,99 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2017	-
Excédent de fonctionnement	53 173 799,31 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-59 709 821,99 €
Solde global de clôture	-6 536 022,68 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2018	-
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	53 173 799,31 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	43 955 638,42 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, en juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2018.

B. Budget annexe du Théâtre des Célestins :

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses (a)	8 433 372,66 €
Recettes (b)	8 086 874,31 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-346 498,35 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	731 946,81 €
Résultat de clôture 2017 (e=c+d)	385 448,46 €

<u>Investissement</u> :		
Recettes	Recettes N (a)	197 977,51 €
	Excédent N-1 investissement (b)	236 592,72 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	0,00 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	434 570,23 €
Dépenses	Dépenses N (d)	279 599,44 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	279 599,44 €
Solde d'exécution (g=c-f)		154 970,79 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	97 894,30 €
	Solde (h)	-97 894,30 €
Excédent de financement de l'investissement 2017 (i=g+h)		57 076,49 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2017	-
Excédent de fonctionnement	385 448,46 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	57 076,49 €
Solde global de clôture	442 524,95 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2018	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	154 970,79 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	385 448,46 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, à en juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2018.

C. Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse :

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses (a)	1 940 339,67 €
Recettes (b)	1 983 142,26 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	42 802,59 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2017 (e=c+d)	42 802,59 €

<u>Investissement</u> :		
Recettes	Recettes N (a)	391 907,05 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	182 118,87 €
	Recettes totales (c=a+b)	574 025,92 €
Dépenses	Dépenses N (d)	372 709,92 €
	Déficit N-1 investissement (e)	236 118,83 €
	Dépenses totales (f=d+e)	608 828,75 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-34 802,83 €
Restes à réaliser	Recettes	108 000,00 €
	Dépenses	101 275,77 €

	Solde (h)	6 724,23 €
Besoin de financement de l'investissement 2017 (i=g+h)		-28 078,60 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2017		-
Excédent de fonctionnement		42 802,59 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)		-28 078,60 €
Solde global de clôture		14 723,99 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2018		-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)		34 802,83 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)		7 999,76 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)		34 802,83 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, en juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2018.

D. Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon :

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	15 662 560,22 €
Recettes (b)	16 095 637,79 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	433 077,57 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 519 440,53 €
Résultat de clôture 2017 (e=c+d)	1 952 518,10 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	252 942,24 €
	Excédent N-1 investissement (b)	48 667,30 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	40 000,00 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	341 609,54 €
Dépenses	Dépenses N (d)	135 451,91 €

	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	135 451,91 €
Solde d'exécution (g=c-f)		206 157,63 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	188 462,70 €
	Solde (h)	-188 462,70 €
Excédent de financement de l'investissement 2017 (i=g+h)		17 694,93 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2017	-
Excédent de fonctionnement	1 952 518,10 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	17 694,93 €
Solde global de clôture	1 970 213,03 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2018	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	206 157,63 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	1 478 390,00 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	474 128,10 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, en juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2018.

E. Etats spéciaux d'arrondissements :

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement. Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	Résultat N-1	Résultat 2017	Résultat à affecter	Report en fonctionnement compte 002
1er arrondissement	116 657,69 €	-20 228,94 €	96 428,75 €	96 428,75 €
2e arrondissement	55 906,99 €	6 119,75 €	62 026,74 €	62 026,74 €

3e arrondissement	127 273,59 €	91 184,65 €	218 458,24 €	218 458,24 €
4e arrondissement	70 451,76 €	12 252,63 €	82 704,39 €	82 704,39 €
5e arrondissement	149 742,57 €	-35 422,34 €	114 320,23 €	114 320,23 €
6e arrondissement	150 531,96 €	-39 792,78 €	110 739,18 €	110 739,18 €
7e arrondissement	223 464,83 €	-37 934,26 €	185 530,57 €	185 530,57 €
8e arrondissement	138 841,22 €	8 645,84 €	147 487,06 €	147 487,06 €
9e arrondissement	209 417,94 €	71 166,30 €	280 584,24 €	280 584,24 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu le compte administratif 2017 ;

Où l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

Les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du Budget Principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, du budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon et des Etats spéciaux des Mairies d'arrondissement sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM